



2026-002 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE CELAC SUR LA COMMUNE DE QUESTEMBERT

REPONSE DE LA COMMUNE DE QUESTEMBERT A UNE QUESTION POSEE PAR UN CANDIDAT

Question n°1 : Bonjour, Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas de précisions au RC concernant le nombre de pages maximum imposées par rubrique pour le mémoire justificatif. Nous avons seulement un nombre de pages limité à 30.

Réponse n°1 : Il est rappelé que la limite de 30 pages s'entend au total, pour l'ensemble des rubriques cumulées (hors page de garde, sommaire et annexes). La somme de toutes les rubriques ne doit pas dépasser le maximum global de 30 pages.